

## Notice d'information concernant l'équivalence d'auxiliaire de santé CRS auprès de la Croix-Rouge suisse des titres suisses et étrangers

---

### Coordonnées

Croix-Rouge suisse  
Santé et intégration / Formation  
Reconnaissance des titres professionnels étrangers  
Werkstrasse 18  
3084 Wabern

Renseignements téléphoniques au +41 (0)31 960 76 76, chaque mardi et jeudi, de 10.00h à 12.00h.

Fax: +41 (0)31 960 75 60  
Courriel: [equivalence@redcross.ch](mailto:equivalence@redcross.ch)  
Internet: [www.redcross.ch](http://www.redcross.ch)

### Informations relatives à la procédure d'équivalence

Dans le cadre de la procédure, il sera vérifié s'il est possible d'établir un «certificat d'équivalence pour la formation AS CRS de 120 heures» pour une personne présentant des validations d'acquis et des compétences. Pour cela, les validations d'acquis et les attestations d'emploi présentées seront comparées avec le plan-cadre d'enseignement actuel pour les auxiliaires de santé CRS. Des compétences linguistiques dans une des langues nationales, soit le niveau B1 selon le cadre de référence européen, sont indispensables pour obtenir une équivalence.

### A qui s'adresse la procédure d'équivalence

- AS CRS en possession d'une attestation de cours antérieure suisse ou étrangère
- Personnes ayant suivi une formation raccourcie AS CRS selon les «Normes relatives à l'élaboration de formations raccourcies sur mesure d'AS CRS»
- Personnes autochtones ou étrangères ayant interrompu une formation dans le domaine des soins/de l'accompagnement
- Personnes autochtones ou étrangères pouvant présenter une validation d'acquis, des compétences et des expériences dans le domaine des soins

### Délai

Une décision vous sera communiquée dans les deux mois à partir de la date de réception du dossier complet.

### Frais

Les frais pour l'équivalence s'élèvent à 500.- CHF. Les frais sont perçus en deux factures partielles de 250.- CHF chacune.